



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL' H MAD ATAO !

LA BOURSE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS DE SAINT-THÉ LOC

CADRE ET MODE D'EMPLOI

La Bourse de Soutien aux Initiatives des Habitants (BSIH) de St-Thé Loc remplace le budget participatif en 2025.

La Bourse de Soutien aux Initiatives des Habitants, c'est quoi ?

C'est une aide apportée par la commune de Saint-Thégonnec Loc-Éguiner qui peut se présenter sous la forme d'un financement (direct ou à des tiers) et/ou d'un soutien en nature (ex : prêt de matériel, de salle, soutien logistique ou soutien en matière de communication).

L'enveloppe financière reste fixée à 5 000 € / an.

Elle est répartie selon la qualité des projets, les besoins et la cohérence du montage financier.

La bourse aide quels types de projets ?

Les projets sont d'intérêt collectif et doivent s'inscrire dans l'une des orientations suivantes :

- améliorer le cadre de vie,
- développer le lien social,
- renforcer la solidarité.

Ils sont :

- portés et organisés pour et par les habitants,
- ouverts au plus grand nombre d'habitants, sans aucune forme d'exclusion.

Qui peut en bénéficier ?

Les initiateurs des projets habitent Saint-Thé Loc. Il n'y a pas de limite d'âge et les associations de la commune peuvent également déposer des projets.

Si une association dépose une demande dans le cadre de la bourse, l'aide doit servir une action citoyenne ponctuelle. Elle ne rentre pas dans le cadre de la subvention de fonctionnement habituelle.

Pour les jeunes mineurs, un adulte référent doit être identifié comme garant et représentant du projet.

Comment déposer une demande ?

Une fiche projet doit être complétée (cf. document joint) par le (ou les) porteur(s) du projet, accompagné(s) si nécessaire par l'animatrice de l'Espace de Vie Sociale (EVS), géré par EPAL. Pour la contacter et prendre rendez-vous : saint-thegonnec.avs@epal.asso.fr

Des pièces complémentaires peuvent être demandées (ex : devis).

Des exemplaires de fiche projet sont disponibles en mairie, à la médiathèque, à l'espace France Services ou directement téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://saint-thegonnec-loc-equiner.bzh/>

La fiche projet doit être transmise en mairie ou par mail à : viacitoyenne@saint-thegonnec-loc-equiner.bzh.

Comment la décision est prise ?

Le jury d'étude des projets est constitué des membres de la commission extra-municipale Vie Citoyenne. Il se réunit en tant que de besoin en fonction de l'arrivée des projets qui peuvent être déposés tout au long de l'année.

Si la demande émane d'une association, le jury sera élargi aux membres de la commission Vie Associative.

Les projets sont présentés par les demandeurs devant les membres de la commission-jury qui peuvent apporter des conseils, faire des suggestions pour améliorer ou faciliter le projet. L'animatrice de l'EVS peut accompagner les porteurs du projet, à leur demande, pour les aider à présenter leur action. Mais elle ne prend pas part à la décision du jury.

Les porteurs du projet sont ensuite informés de la décision et des raisons en cas d'un éventuel refus.

Comment est versée l'aide ?

En cas d'accord, les porteurs du projet reçoivent un courrier qui précise les éventuels compléments d'informations abordés lors de la présentation du projet, le montant de l'aide et les engagements des porteurs du projet.

Ces engagements sont de trois ordres :

- suivre les recommandations de la commission,
- annoncer l'aide de la mairie dans leurs communications orales et écrites,
- inviter les membres de la commission à venir voir la réalisation du projet.

Enfin, l'aide qui est cumulable est versée sous forme de paiement direct à un tiers et/ou sous forme de prêt, de mise à disposition, ou sous forme de subvention s'il s'agit d'une association.



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL' H MAD ATAO !

LA BOURSE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS DE SAINT-THÉ LOC

FICHE PROJET (à compléter)

Si vous avez besoin d'aide pour monter votre projet ou pour remplir la fiche, vous pouvez contacter l'animatrice de l'Espace de Vie Sociale : saint-thegonnec.evs@epal.asso.fr pour prendre rendez-vous.

L'intitulé du projet :

Le ou les porteurs du projet

Nom du porteur du projet :

ou nom du référent si le porteur est mineur ou s'il s'agit d'un collectif d'habitants :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse mail :

Le contenu du projet

Qu'est-ce que vous souhaitez réaliser ?

À qui s'adresse le projet ?

Combien de personnes pensez-vous toucher ? (Approximatif)

Comment allez-vous communiquer ?

Pour quelles raisons souhaitez-vous réaliser ce projet ?

De quelle manière les habitants (ou les associations) sont-ils associés au montage et à la réalisation du projet ?



À quelle période est prévu votre projet ?

Que faites-vous pour respecter l'environnement dans le cadre de ce projet (ex : tri des déchets, alimentation saine, protection de la nature...) ?

Autres informations dont vous souhaiteriez nous faire part :

Estimation du coût du projet

Dépenses	Montant (approximatif)	Recettes	Montant (approximatif)
<input type="checkbox"/> fournitures (Préciser : ex. nourriture, boissons...)		<input type="checkbox"/> Bourse de soutien aux initiatives des habitants de Saint-Thé Loc	
<input type="checkbox"/> matériel (Préciser quoi)		Prêt et mise à disposition :	
<input type="checkbox"/> salle		<input type="checkbox"/> de matériel	
<input type="checkbox"/> Communication (ex. affiche, tract, invitations...)		<input type="checkbox"/> de salle	
<input type="checkbox"/> Autres dépenses (ex. frais d'intervenant extérieur, transport...)		<input type="checkbox"/> soutien à la communication (Préciser sur quoi ? Combien ?)	
		<input type="checkbox"/> Autres participations financières (Préciser laquelle et le montant) :	
Total		Total	

Signature du porteur ou du référent du projet :

Date :

Fiche projet à déposer en mairie, à envoyer par courrier
ou à transmettre par mail à : viécitoyenne@saint-thegonnec-loc-equiner.bzh

